

## CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

### Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (E.I.R.L.)

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : [www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)

Rubriques ➤ Créer et Reprendre  
➤ Centre de Formalités des Entreprises

#### I. Création d'une entreprise sous forme d' E.I.R.L.

**Formulaires :**  Formulaire PO ([document à télécharger](#))  
 Intercalaire spécifique PEIRL ([document à télécharger](#))

#### **Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :**

- Si la valeur du patrimoine affecté est supérieur à zéro, déclaration d'affectation du patrimoine ([document à télécharger](#)) (comportant l'état descriptif des biens, droits, obligations ou sûretés affectés ainsi que les fiches signalétiques pour chaque élément)
- Accord (le cas échéant) du conjoint commun en biens ([document à télécharger](#))
- Accord (le cas échéant) du ou des co-indivisaire(s) à l'affectation du patrimoine ([document à télécharger](#))
- Si le bien affecté est immobilier :
  - La déclaration d'affectation du patrimoine doit être notariée
  - Copie de la publication au livre foncier



**+ Pièces nécessaires à la création de l'entreprise** ([document à télécharger](#))

Frais à verser uniquement si vous êtes inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés pour les frais de notification

- 25,34 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance

#### II. Modification d'une entreprise individuelle en E.I.R.L.

**Formulaires :**  Formulaire P2 ([document à télécharger](#))  
 Intercalaire spécifique EIRL ([document à télécharger](#))

#### **Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :**

- Déclaration d'affectation du patrimoine et fiche signalétique par élément ([document à télécharger](#))
- Si l'EIRL opte pour l'opposabilité de la déclaration d'affectation aux créanciers dont les droits sont nés antérieurement :
  - La fiche signalétique (voir modèle)
- Accord (le cas échéant) du conjoint commun en biens ([document à télécharger](#))
- Accord (le cas échéant) du ou des co-indivisaire(s) à l'affectation du patrimoine ([document à télécharger](#))
- Si le bien affecté est un bien immobilier :
  - La déclaration d'affectation du patrimoine doit être notariée
  - Copie de la publication au livre foncier

#### **Frais à verser :**

Un chèque de 42 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace

Un chèque de 25,34 € à l'ordre du Tribunal d'Instance (uniquement si vous êtes inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés)

### III. Modification de la déclaration d'affectation du Patrimoine

- Formulaires :  Formulaire P2 ([document à télécharger](#))  
 Intercalaire spécifique EIRL ([document à télécharger](#))

#### Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :

- Déclaration d'affectation du patrimoine et fiche signalétique par élément ([document à télécharger](#))

#### Frais à verser :

- Un chèque de 21 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace
- Un chèque de 53,77 euros à l'ordre du Tribunal d'Instance (uniquement si vous êtes inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés)



+ Pièces nécessaires à la modification de l'entreprise ([document à télécharger](#))

### IV. Dépôt des comptes

- 2 exemplaires du dépôt des comptes annuels certifiés conformes ou du document comptable simplifié (dans les 6 mois de la clôture de l'exercice social)

#### Frais à verser :

Un chèque de 6,50 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace

### V. Renonciation à la déclaration d'affectation du patrimoine

Dans le mois qui suit la renonciation à l'affectation : porter la mention au registre duquel a été affecté le dépôt de la déclaration

Dans les 2 mois qui suivent la renonciation : dépôt audit registre d'un état descriptif actualisé des biens, droits, obligations ou sûretés affectés à l'activité professionnelle (en 2 exemplaires)

#### • Avec poursuite de l'activité

- Formulaires :  Formulaire P2 ([document à télécharger](#))  
 Intercalaire spécifique EIRL ([document à télécharger](#))

#### Frais à verser :

Un chèque de 25,34 euros à l'ordre du Tribunal d'Instance (uniquement si vous êtes inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés)

#### • Avec cessation d'activité concomitante à la renonciation

- Formulaires :  1 formulaire P4 ([document à télécharger](#))  
 Intercalaire spécifique EIRL ([document à télécharger](#))

#### • En cas de décès du chef d'entreprise

- Formulaires :  1 formulaire P4 ([document à télécharger](#))  
 Intercalaire spécifique EIRL ([document à télécharger](#))

La mention doit être portée au registre par un héritier, un ayant-droit ou toute personne mandatée à cet effet

Pièces à fournir :

- 1 extrait d'acte de décès
- 1 certificat d'hérédité

#### Frais à verser :

- Un chèque de 25,34 euros à l'ordre du Tribunal d'Instance (uniquement si vous êtes inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés)

## **PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E**

- Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :
  - **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
  - **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € par chèque à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

**SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE**

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

**Sur rendez-vous :**

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

**Par dépôt ou envoi postal :**

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

---

**Mes coordonnées :**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :